

de semblables frottements. Nous pensons qu'il serait très-possible que le *crochet du diable* fût une autre partie de la statue détachée, ainsi que le rapporte Artaud, par le cable d'une flotille et non encore trouvée. Les lettres d'Adamoli ne donnant aucune mesure sur laquelle on puisse s'appuyer, pour reconnaître le point précis de la rivière où était si solidement établi l'objet dont nous parlons, il ne nous a pas été possible de nous assurer s'il était voisin du lieu d'où la jambe avait été retirée, ou s'il était placé en dehors de la dernière ligne de pilotis; c'est-à-dire, dans le lit de la rivière.

Nos études sur les lieux auraient été beaucoup plus faciles, si le couvent de Sainte-Claire n'avait pas été démoli il y a quelques années. Cependant, avec l'aide de M. l'archiviste de la ville, nous avons découvert, dans les magnifiques dépôts confiés à sa garde, un plan officiel de la voirie, dans lequel le quartier d'Ainay est tracé avec la plus grande précision, tel qu'il était avant les travaux d'alignement et l'établissement du quai à la place de l'ancien couvent de Sainte-Claire. Sur ce plan dessiné avec soin, sont tracées en rouge les améliorations projetées à l'époque et exécutées aujourd'hui. De ce nombre, est le quai actuel. De sorte, qu'il ressort de la manière la plus évidente, que le point de rencontre de la ligne oblique de l'ancien mur du couvent et de la ligne droite de la dernière marche du port actuel, est précisément à l'angle formé par ledit mur et le perron de la porte du jardin. A partir de ce point et en remontant en amont, la muraille du couvent et les bâtiments servant au logement des jardiniers, sont en dehors de cette dernière marche du port d'aujourd'hui. Le quai actuel, bien loin d'avoir été pris sur la largeur de la Saône, a été établi, au contraire, sur l'emplacement du couvent. Ainsi, pour retrouver le lieu précis où la jambe de cheval a été découverte,